



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 27/10/2021

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LOCALES ASSOCIÉES

Les élections en vue du renouvellement des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France et des chambres de commerce et d'industrie locales associées se tiendront, exclusivement par voie électronique, jusqu'au 9 novembre 2021 (minuit, heure de Paris).

Dès réception des plis électoraux contenant les identifiants de l'électeur pour se connecter sur la plateforme de vote et la notice explicative, les électeurs sont appelés à voter par Internet sur le site www.jevote.cci.fr via un ordinateur, un smartphone ou une tablette. **La plateforme de vote sur Internet sera ouverte du mercredi 27 octobre au mardi 9 novembre 2021** (minuit, heure de Paris), 7j/7, 24h/24.

La notice de vote est unique pour chaque électeur. Un électeur a autant de matériel de vote qu'il a de qualités pour voter.

Comment voter ?

Vous recevrez votre matériel électoral par courriel ou par courrier, avec lequel vous pourrez voter par Internet :

- Rendez-vous sur le site www.jevote.cci.fr et indiquez :
 - votre identifiant, reçu par courriel ou par courrier ;
 - votre date de naissance (format jj/mm/aaaa) ;
 - le code de sécurité affiché à l'écran (captcha).
- Après validation de votre identité, accédez à la page « choix de vote » et cochez les candidats pour lesquels vous souhaitez voter. Vous pouvez également voter blanc.
- Renseignez votre mot de passe à usage unique envoyé par SMS ou par e-mail, selon vos préférences, et validez pour confirmer votre vote.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site relatif aux élections de la chambre de commerce et d'industrie via le lien suivant : <https://hautsdefrance.cci.fr/elections-2021/>

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



Assistance au vote électronique

Un bouton « aide » est à votre disposition sur le site de vote, en haut à droite de l'écran. Vous y trouverez une aide en ligne, expliquant la démarche à suivre pour voter et la résolution des problèmes courants que peut rencontrer un électeur.

Une assistance téléphonique sera en outre mise en place pendant la période d'ouverture du scrutin, soit du mercredi 27 octobre au mardi 9 novembre 2021. En cas de difficultés, vous pourrez ainsi contacter le numéro d'assistance de la chambre de commerce et d'industrie locale (CCIL) du ressort de votre circonscription électorale :

CCIL	Assistance téléphonique	Assistance électronique	Horaires d'assistance
CCIL Aisne	03 23 06 02 02	elections@aisne.cci.fr	Pour toutes les CCIL : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
CCIL Grand Lille	06 45 72 37 22	elections@grand-lille.cci.fr	
CCIL Grand Hainaut	03 27 51 31 65	elections@grandhainaut.cci.fr	
CCIL Oise	03 44 79 90 11	elections@cci-oise.fr	
CCIL Artois	03 21 23 24 24	elections@artois.cci.fr	
CCIL Littoral Hauts-de-France	03 21 46 00 00	elections@littoralhautsdefrance.cci.fr	
CCIL Amiens Picardie	03 22 73 36 42	elections@amiens-picardie.cci.fr	

Matériel de substitution

Quand un électeur égare ou ne reçoit pas son matériel de vote, il peut faire une demande de matériel de vote dit « de substitution ». Sous réserve que l'électeur n'ait pas déjà voté par Internet, ce nouveau matériel de vote invalide le matériel initial et se substitue à celui-ci. Si l'électeur a déjà voté par Internet, aucun matériel de vote n'est délivrable.

Conformément à la réglementation en vigueur, le matériel de vote a été adressé aux électeurs jusqu'au 27 octobre 2021. Compte-tenu des délais d'acheminement par La Poste, les électeurs sont invités à attendre le vendredi 29 octobre 2021 pour déclarer la perte ou la non réception de leur matériel de vote et effectuer une demande de matériel de substitution.

Pour effectuer leur demande, les électeurs sont invités à contacter l'assistance téléphonique.

Après contrôle, l'électeur sera invité à formuler sa demande complète par mail, comportant les éléments suivants :

- une demande signée de façon manuscrite et scannée ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité scannée ;
- les nom, prénom et date de naissance de l'électeur ;
- le ou les numéro(s) d'électeur(s) concerné(s) par la demande ;
- une adresse mail, à laquelle sera envoyé le matériel de substitution.

Toute anomalie entraînera un refus d'affectation du matériel de vote de substitution.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex